

Manipulation des requins

SI POSSIBLE, ÉVITE DE REMONTER LES REQUINS À BORD. RAMÈNE LES EN SURFACE ET LIBÈRE LES DANS L'EAU, MÊME SI ILS TE SEMBLENT MORTS



Si le requin est dans l'eau

Coupe l'hameçon ou à défaut la ligne aussi près que possible de la bouche du requin.

S'il s'est emmêlé, prends le temps de le libérer de sa ligne.

Utilise un dégorgeoir ou une pince coupante à long manche.

Si le requin doit être monté à bord

Utilise une épuisette pour mettre à bord les petits individus.

Coupe l'hameçon avec une pince coupe-boulon, ou le fil le plus près possible de l'œillet de l'hameçon.

Soulève toujours le requin avant de le transporter.
N'hésite pas à demander l'aide d'une deuxième personne !

Autant que possible, garde le requin toujours en position horizontale. Tu peux mettre tes mains au niveau des nageoires pectorales et de la base de la queue.

Fais glisser le requin à l'eau la tête la première, sans le lancer et positionne-le face au courant !

Il peut être nécessaire de maintenir le requin face au courant pendant quelques minutes pour l'aider à se réoxygéner.

S'il est trop lourd, tu peux utiliser des sangles mais pas de câbles ! Enlève bien tout cordage ou fil avant la remise à l'eau.

Essaie de minimiser le temps et les contacts avant la relâche.

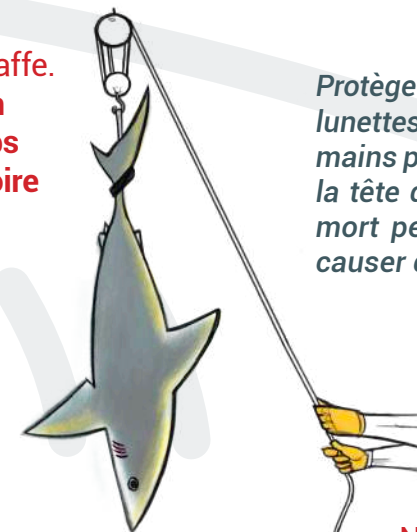


Évite tout traumatisme pour le requin (choc ou amputation), d'autant que tu risques des morsures



CE QU'IL FAUT ÉVITER !

N'utilise pas de gaffe. Attention aux coups de nageoire caudale



Ne soulève pas un requin par la queue, la tête ou les branchies

Protège-toi : n'oublies pas tes gants et tes lunettes de protection, ne mets pas tes mains près des mâchoires et reste loin de la tête du requin ! Un requin qui semble mort peut s'animer soudainement et te causer des blessures !



Ne laisse pas le requin au soleil !

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Les requins sont protégés par le Code de l'environnement en Polynésie française.

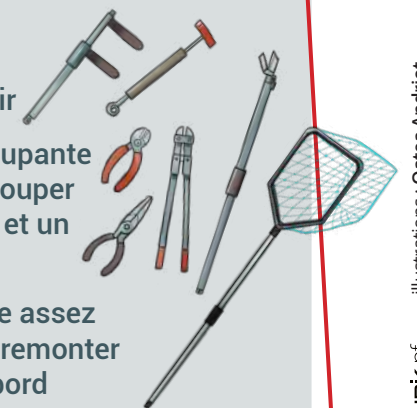
Interdiction de cibler ou de nuire de manière intentionnelle aux requins. L'équipage et l'armement devront par ailleurs s'appliquer à leur évitement et à garantir leur manipulation et leur remise à l'eau, permettant les meilleures conditions de survie en cas de capture.



Obligation de reporter toute interaction, toute mortalité ou toute blessure de requin qui serait liée à l'activité de pêche du navire dans les documents de pêche (application Logbook ou Onboard).

Détenir :

- un dégorgeoir
- une pince coupante capable de couper un hameçon et un avançon
- une épuisette assez grande pour remonter un requin à bord



et les utiliser en cas de besoin et ce, dans toutes les opérations de pêche.

Pour toute information complémentaire ou documentation spécifique, contacter : pechehauturiere@drm.gov.pf

<http://www.ressources-marines.gov.pf/bonnespratiquesph/>

